

FÊTES

Dans toutes les religions et chez tous les peuples, on trouve des jours spéciaux consacrés à la divinité et destinés, d'une façon ou de l'autre, à unir les membres d'une famille, d'un clan, d'une tribu ou d'un peuple tout entier dans une commune manifestation de leurs sentiments religieux. Les cérémonies qui les accompagnent doivent rendre plus sensible la présence du Dieu ou des dieux qu'on adore, effacer les souillures qui attireraient le mauvais vouloir de la puissance supérieure, exprimer la reconnaissance pour les biens reçus et en assurer la continuation pour l'avenir, maintenir ainsi la communauté cultuelle dans ses privilèges comme dans les obligations qui lui incombent. Les fêtes ne pouvaient donc pas manquer en Israël, comme elles ne manquent pas non plus dans l'Église chrétienne. Mais il va sans dire que, malgré la ténacité des coutumes religieuses, elles ont évolué à travers les âges. Nous ne savons pas très bien ce qu'elles pouvaient être dans les différentes tribus avant l'époque mosaïque. Nous verrons tout à l'heure qu'il y avait déjà alors une fête du printemps, mais les rites n'en sont décrits nulle part. Il y avait sans doute d'autres fêtes à côté de celle-là ; nous les connaissons encore moins.

A partir de l'époque mosaïque, nous distinguons trois stades, d'après les trois couches de la législation, et même un quatrième pour tenir compte

des renseignements spéciaux que nous avons dans le N.T. et les écrits juifs postérieurs.

I Dans l'ancien Israël.

Les premières législations mentionnent la Pâque et les trois grandes fêtes annuelles : la fête des pains sans levain (Matsoth), la fête de la moisson (plus tard fête des Semaines ou Pentecôte) et la fête des récoltes (plus tard fête des Tabernacles).

1.

Pâque.

Nous commençons par parler de la Pâque seule, car, quoique unie très intimement à la fête des pains sans levain qui se célébrait à la même époque, elle est traitée à part dans l'Exode (voir ch. 12). Elle ne figure pas dans le Code de l'Alliance ([Ex 21](#) [Ex 22](#) [Ex 23](#)), et [Ex 34](#) n'en parle pas en même temps que des trois grandes fêtes annuelles (verset 1,8 et v. 22 - 24), mais ne la mentionne qu'en passant v. 25, et cette mention pourrait bien être de rédaction postérieure : le passage parallèle [Ex 23:18 a](#) un sens plus général.

La Pâque est cependant une très ancienne fête. Sous une forme que nous ne connaissons pas, elle existait déjà avant Moïse : c'est probablement la fête qu'il demande pour son peuple la permission d'aller célébrer au désert, quand il se présente pour la première fois devant Pharaon ([Ex 5:1-3](#), voir [Ex 4:18](#) [8:24](#) [10 7,11,24-26](#)). La signification primitive du nom est incertaine. Dans [Ex 12:13](#), ce nom, *pèsakh*, est mis en rapport avec un verbe de même racine qui doit signifier « passer en épargnant », mais on conteste que ce soit là le vrai sens du verbe. Dans 1Ro 18:21, il signifie boiter, sauter en boitant, et désigne une danse sacrée ; donc *pèsakh* signifiait fête sacrée. D'autres rapprochent ce mot de l'assyrl. *pasakhu* = apaiser, c'est-à-dire apaisement de la colère des dieux ; d'autres de l'égypt. *pôsekh* -- moisson. En tout cas, on ne peut rien tirer de là pour l'ancienne signification de la fête, qui était probablement, comme les fêtes du printemps qu'on rencontre chez d'autres peuples, une cérémonie de purification et de propitiation qui devait, au début d'une nouvelle année agricole, mettre les sacrifiants en règle avec le passé et leur assurer de nouvelles bénédictions divines.

La Pâque est dans l'Exode en rapport étroit avec la sortie d'Égypte, et nous n'avons aucune raison de contester la part qu'elle a eue dans les événements. C'est ce qui explique que, dans la suite, elle soit toujours demeurée exclusivement un mémorial de la grande délivrance du peuple à ce moment-là. Sa signification première a complètement disparu devant cette signification plus haute, qui devait, avec le temps, lui assurer la première place parmi les fêtes juives.

Le cérémonial de la fête ([Ex 12](#)) est rapporté à peu près de la même façon par les documents employés (P, v. 1-13 ; JE, v. 21-24) : immolation de l'agneau pascal le quatorzième jour du premier mois entre les deux soirs (=avant le coucher du soleil) ; aspersion des portes de la maison avec le sang de l'agneau, dont la valeur propitiatoire écartera l'ange destructeur, quand il passera pour frapper les premiers-nés des Égyptiens ; repas comprenant la chair de l'agneau rôti tout entier, la tête et les jambes repliées sur le corps, des pains sans levain et des herbes amères ; les participants seront en tenue de départ et ils mangeront à la hâte. La seconde partie du cérémonial (repas) manque dans JE, mais ne devait pas faire défaut dans la célébration de la fête, qui a été dès l'origine une fête de famille ; on la célébrait dans chaque maison, à moins que les habitants de la maison ne fussent pas en nombre suffisant pour manger l'agneau pascal, dont il ne devait rien rester. Dans ce cas, deux maisons se réunissaient pour la fête.

Si nous faisons abstraction des Chroniques, la Pâque n'est nulle part mentionnée dans les livres historiques (sauf [Jos 5:10-12](#), qui vient de P) jusqu'à l'époque de Josias (2Ro 23:21,23). Nous ne savons donc pas dans quelle mesure le cérémonial normatif était observé, avec tous les détails, avant la réforme deutéronomique, ni si la fête était célébrée partout. Il faut dire que les autres fêtes ne sont pas mentionnées non plus, sauf celle des récoltes.

2.

Fête des Pains sans levain (*Matsoth*)

Avant d'en parler spécialement, disons que les trois grandes fêtes annuelles, à côté de la Pâque, sont commandées ensemble ([Ex 23:14-17](#) et [Ex 34:18,22-24](#)) La règle est posée : ([Ex 23:14 34:23](#)) « Trois fois par année tu célébreras des fêtes en mon honneur », ou : « Trois fois par année les mâles se présenteront devant le Seigneur, l'Éternel, le Dieu d'Israël. » Le rituel et la durée ne sont indiqués que pour la première. L'époque est fixée d'une façon approximative (mois des épis, moisson, automne), non pas à une date exactement déterminée. On peut conclure de là qu'elles ne se célébraient pas dans toutes les parties du pays les mêmes jours et pas nécessairement de la même façon. Ce n'étaient plus, comme la Pâque, des fêtes de famille ; c'étaient des fêtes de la communauté, mais avant la concentration du culte à Jérusalem elles étaient célébrées aux sanctuaires locaux les plus importants.

La première de ces fêtes, Matsoth, unie très étroitement à la Pâque sans doute déjà dans l'ancien Israël, en tout cas dans les législations postérieures, est mise, comme la Pâque, en rapport étroit avec la sortie d'Egypte. Elle devait rappeler les pains sans levain que les Israélites avaient mangés dans la hâte de leur départ, la nuit où ils furent renvoyés par les Égyptiens ([Ex 12:33,39](#)), et, d'une manière plus générale, la grande délivrance que l'Éternel, au mois des épis, avait accordée à son peuple. Une autre signification n'est pas indiquée dans les anciennes législations. Mais des passages postérieurs, comme De 16:9 (Matsoth est le moment où la faucille est mise dans les blés) et [Le 23:8-14](#) (rite de la gerbe), montrent que cette fête était aussi, comme les suivantes, en rapport avec le cycle agricole de la Palestine : elle marquait le commencement de la moisson (moisson des orges). On peut admettre qu'une fête spécifiquement israélite et ayant une portée historique s'est combinée avec une fête agricole existant en Canaan. Il y a, du reste, dans les rapports entre Pâque et Matsoth, rappelant toutes deux la sortie d'Egypte, quelque chose de mal établi que l'état de nos connaissances ne nous permet pas d'expliquer complètement.

3.

Fête de la Moisson.

Appelée déjà ([Ex 34:22](#)) fête des semaines (*Chebouoth*), elle marquait la fin de la moisson des blés. [Ex 23:16](#) dit qu'elle est la fête des prémices du travail de l'agriculteur. Cela ne signifie pas qu'on offrait alors les prémices de la moisson (cela se faisait à Matsoth), mais que la moisson elle-même était le premier des fruits de la terre. La moisson venait avant les autres récoltes. Encore dans D et P la fête de la moisson ne dure qu'un jour ; elle avait évidemment la même durée à l'ancienne époque. Elle n'est jamais mise, dans l'A.T., en rapport avec un événement quelconque de la sortie d'Egypte. Ce n'est que plus tard qu'on l'a envisagée comme mémorial du don de la loi sur le Sinai ([Ex 19:1](#) et suivants). C'était donc une fête purement agricole, et il y a tout lieu de penser qu'elle existait déjà en Canaan avant l'arrivée des Israélites.

4.

Fête des Récoltes.

C'était la fête la plus importante dans l'ancien Israël, car c'est la seule qui soit mentionnée dans les écrits historiques ([Jug 9:27 21:19](#) et suivant, 1Ro 8:2,65 12:32), et c'est d'elle qu'il s'agit également dans [1Sa 1:1-20](#). Aussi est-elle appelée simplement « la fête » dans 1Ro 8. Elle était, comme la précédente, une fête d'actions de grâces, mais d'actions de grâces pour toutes les récoltes de l'année, car elle venait après la cueillette des olives, la vendange et sans doute aussi le battage du blé sur l'aire. C'était une fête particulièrement joyeuse, dans laquelle on ne craignait pas de passer les bornes de la modération. (cf. [1Sa 1:13-15](#), [Esa 28:7](#)) Les cris de joie ne manquaient pas ([La 2:7](#)), et les cantiques non plus ([Esa 30:29](#) : d'autres pensent ici à la fête de Pâque ; [Am 5:23](#)). Malgré l'excès des réjouissances, la fête n'en était pas moins, avant tout, un hommage du peuple à l'Éternel qui avait béni les travaux de l'année et qui avait manifesté ainsi qu'il était bien vraiment le Dieu d'Israël.

Au temps de la royauté, la fête était célébrée en Juda le septième mois de l'année ; en Israël, le huitième mois, sans doute parce qu'ici les récoltes étaient un peu plus tardives que dans le royaume du sud (1Ro 12:32). Les anciennes législations ([Ex 23:16 34:22](#)) ne fixent pas le mois et indiquent seulement comme date la fin de l'année. L'année se terminait alors en automne. Il est très probable que la fête des récoltes marquait le commencement de l'année nouvelle et était une fête de Nouvel An, comme il en existait une à Babylone et en Perse. On a supposé qu'il y avait alors une cérémonie d'intronisation de l'Éternel, c-à-d, une procession solennelle renouvelée chaque année, avec l'arche en tête, qui était comme une nouvelle prise de possession de la royauté de l'Éternel sur Israël pour l'année commençante. C'est possible, mais si certains psaumes peuvent être interprétés dans ce sens (voir spéc [Ps 47](#)), les livres historiques n'en disent absolument rien. Plus tard le Nouvel An d'automne fut distingué de la fête des récoltes (voir parag. III).

La durée de la fête n'est pas indiquée dans les anciennes législations, mais 1Ro 8:65 suppose qu'elle était la même que plus tard. Jusqu'à la législation sacerdotale, la fête des récoltes n'est pas mise en rapport avec l'histoire du passé. Elle était donc, dans l'ancien Israël, une fête agricole, inspirée par la reconnaissance pour les biens de la terre, dont l'Éternel était le souverain dispensateur ([Os 2:7-15](#)), comme autrefois il avait été le grand libérateur de son peuple. De même que la précédente, la fête des récoltes existait en Canaan avant l'arrivée des Israélites. Les Cananéens rendaient alors hommage à leurs Baals ([Jug 9:27](#)).

5.

Autres fêtes.

La fête de la Nouvelle Lune, qui appartient du reste au cercle sabbatique plutôt qu'à celui des grandes fêtes annuelles, ne figure nulle part dans les premières lois. Mais elle existait sûrement dans l'ancien Israël, car elle est mentionnée à plusieurs reprises dans les livres historiques ([1Sa 20:5,18,29,2Ro 4:23, Esa 1:13](#) et suivant, [Am 8:5, Eze 46:1](#)). Il résulte de ces passages que le premier jour du mois était un jour de sacrifices, avec grand repas, que les affaires, mais non pas les travaux des champs, étaient interrompues ([Am 8:5](#)) et que l'on profitait volontiers de ce demi-repos pour faire visite aux « hommes de Dieu » = prophètes (2Ro 4:23). Dans certaines maisons, un jour de nouvelle lune était mis en réserve pour le sacrifice annuel qui réunissait tous les membres de la famille ([1Sa 20:6](#)).

La fête de la Tonte des brebis, importée du désert et mentionnée [1Sa 25:2](#) et suivants, [2Sa 13:23](#), (comp. [Ge 38:12](#)) n'était pas générale. Elle n'est mentionnée dans aucune législation, car elle ne concernait évidemment qu'une partie des familles du peuple, et elle n'avait sans doute rien de spécifiquement religieux. Peut-être, du reste, a-t-elle disparu d'assez bonne heure.

D'autres fêtes analogues, concernant des faits particuliers de la vie des Israélites, ont certainement existé, mais nous ne les connaissons pas.

II Législation deutéronomique.

Le Deutéronome (De 16:1-17) n'introduit pas de fêtes nouvelles ; il laisse subsister les rites anciens, sauf sur des points de détail ; il précise en revanche la date de la fête de la moisson, qui est maintenant appelée fête des Semaines *Chebouoth*, en disant qu'elle doit être célébrée sept semaines après que la faucille aura été mise dans les blés (c-à-d, après la fête du printemps, *Matsoth*) et il fixe à sept le nombre des jours de la fête des récoltes qu'il appelle fête des Tabernacles (*Soukkoth*), parce que l'habitude était introduite d'habiter pendant la fête dans les huttes de feuillage, comme cela se faisait en temps de vendanges. Il insiste sur le caractère joyeux que devait avoir la fête des Tabernacles et celle des Semaines : « Tu te réjouiras, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le lévite, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont dans tes portes. Tu célébreras la fête en l'honneur de l'Éternel, car l'Éternel ton Dieu te bénira dans toutes tes récoltes et dans le travail de tes mains ; tu te livreras donc entièrement à la joie » (v. 15). On reconnaît ici le grand souffle de piété et la bienveillance pour les pauvres et les petits, qui animent le Deutéronome.

Nous notons en passant que les versets relatifs à Pâque-Matsoth (verset 1-8) soulèvent des difficultés d'interprétation, mais nous ne nous y arrêtons pas. Tout cela n'a qu'une importance secondaire.

En revanche, le Deutéronome a amené une modification profonde dans l'organisation des trois grandes fêtes annuelles, y compris la Pâque, en ordonnant qu'elles soient désormais célébrées au seul sanctuaire de Jérusalem. Jusqu'alors on les célébrait dans les sanctuaires locaux, où elles demeuraient en connexion étroite avec les travaux de la terre. Transportées à Jérusalem, elles ont en partie perdu leur ancien caractère et sont devenues, sans doute sous des formes différentes mais avec la même portée générale, des oeuvres de piété que l'on devait pratiquer pour servir l'Éternel comme il l'avait commandé. Dans la pratique, la célébration était rendue plus difficile, puisque l'Israélite devait se transporter avec sa famille, le bétail pour les sacrifices et ses autres offrandes, souvent loin de sa demeure. Le législateur y avait pourvu dans une certaine mesure en permettant à l'Israélite, pour la dîme tout au moins, de vendre chez lui ce qu'il destinait à l'Éternel et de racheter le nécessaire à Jérusalem (De 14:22-29). Ce ne devait pas être toujours d'une exécution facile, et surtout le législateur ne dit rien de la manière dont il faudra célébrer à l'avenir la fête de Pâque proprement dite, le soir du 14 du premier mois (abib ou nisan), fête essentiellement familiale transformée en fête de la communauté et transportée à Jérusalem.

Les Chroniques, dans des récits qui sont plutôt des explications postérieures que de l'histoire ([2Ch 30](#) et [2Ch 35](#)), ont heureusement pourvu à ce que le Deutéronome ne dit pas : [2Ch 30](#) raconte qu'au temps d'Ézéchias le roi ordonna la célébration d'une grande fête de Pâque. Mais les participants n'étant pas tous purs, les lévites se chargèrent pour eux de l'immolation de l'agneau, dont la chair leur fut ensuite rendue, toute préparée, pour qu'ils la mangeassent selon leurs maisons paternelles. (cf. [2Ch 35:13](#)) C'est sans doute d'une façon analogue que fut célébrée la Pâque commandée par Josias, après l'adoption du Deutéronome, et dont il est dit qu'aucune Pâque semblable n'avait été célébrée depuis le temps des Juges (2Ro 23:21-23).

Les auteurs du Deu. tenaient beaucoup à ce que le peuple connût exactement la loi qui lui avait été donnée ; de là la prescription de De 31:9-13, d'après laquelle tous les sept ans (lors de l'année de relâche), la loi devait être lue devant le peuple à la fête des Tabernacles.

III Législation sacerdotale (P).

C'est ici que nous trouvons les prescriptions les plus détaillées relatives aux fêtes annuelles. Celles-ci sont définitivement devenues des fêtes de la communauté dans son ensemble, qui doit les célébrer le même jour, selon les rites établis, au seul sanctuaire légitime (temple de Jérusalem). P en fixe donc exactement la date (mois et jours), la durée et le rituel (voir [Le 23](#) et [No 28-29](#)). Ces derniers chapitres indiquent spécialement les différents sacrifices à offrir chaque jour de fête. Voir, en outre, pour la Pâque : [Ex 12:1-13,43-49](#), [No 9:1-14](#) ; pour Matsoth : [Ex 12:14-20](#).

La Pâque, fixée au 14 nisan (autrefois abib =mars-avril), ne perd pas dans P, quoique étroitement unie à Matsoth, son caractère de fête familiale, car P ne change rien aux prescriptions données [Ex 12](#) pour la première Pâque, qui fut célébrée dans les « maisons paternelles ». Et la Pâque a effectivement conservé jusqu'à la fin son caractère de fête de famille, malgré la concentration du culte à Jérusalem (voir parag. V). P ne dit pas comment, dans la pratique, on le sauvegardait de son temps ; on faisait sans doute intervenir les règles posées par [2Ch 30](#) et [2Ch 35](#), qui sont d'origine sacerdotale.

P accorde à ceux qui sont impurs ou en voyage [le 14](#) nisan, la liberté de célébrer la Pâque [le 14](#) du mois suivant, avec le même rituel ([No 9:1,14](#)).

La fête des Pains sans levain (Matsoth), qui suivait immédiatement la Pâque, est fixée du 15 au 21 nisan ; elle durait donc sept jours, comme déjà dans les temps anciens. Le premier jour et le septième étaient plus sacrés que les autres : le travail était interdit comme en un jour de sabbat, et il y avait sainte convocation, c-à-d, réunion solennelle dans le temple, sans doute avec lecture de la loi, prières et cantiques. Pendant toute la durée de la fête on ne devait manger que des pains sans levain, et aucun levain ne devait être toléré dans les maisons ([Ex 12:19](#)). Chaque jour des sacrifices spéciaux devaient être ajoutés aux sacrifices ordinaires ([No 28:19-23](#)). Une cérémonie particulière était l'offrande de la première gerbe de la moisson nouvelle, que le prêtre présentait à Dieu en l'agitant de côté et d'autre, suivant le rituel usité pour de semblables offrandes. Jusqu'alors il n'était pas permis de manger soit pain, soit épis provenant de la récolte nouvelle. Cette cérémonie avait lieu le lendemain du 15 nisan, qui était un jour sabbatique (ou le lendemain du sabbat qui tombait dans la semaine sainte), et c'était de ce jour-là qu'on partait pour compter les sept semaines qui devaient s'écouler jusqu'à la fête suivante. On voit que même dans P, qui insiste sur la signification historique de Matsoth, la fête avait conservé une attache avec le cycle agricole de la Palestine.

La fête des Semaines (Chebouoth, Pentecôte dans le N.T., précédemment fête de la moisson) se célébrait sept semaines après la présentation de la première gerbe à Matsoth. Elle ne durait qu'un jour mais avec repos sabbatique ; la cérémonie caractéristique était l'offrande de deux pains levés que l'on apportait du dehors, tels qu'on les mangeait dans les maisons, et que le prêtre présentait à Dieu en les agitant de côté et d'autre.

La fête des Tabernacles (Soukkoth, ancienne fête des récoltes), fixée du 15 au 22 tisri (sept. -oct.), durait huit jours et non plus sept comme auparavant. A noter cependant que, dans [Le 23:33-36 39-43](#) il y a oscillation entre les chiffres 7 et 8, mais dans [No 28](#), le chiffre 8 est seul admis et n'a plus varié dès lors. P précise d'autre part que les huttes de feuillage qui ont donné à la fête son nom définitif devaient rappeler les tentes sous lesquelles le peuple israélite habitait pendant son séjour au désert ([Le 23:41-43](#)).

Dans P, la fête des Tabernacles est encore la plus grande fête de l'année, comme le montre [No 29](#), qui indique pour chaque jour, à côté des sacrifices ordinaires, des sacrifices spéciaux différents les uns des autres. Ces sacrifices spéciaux, sans compter les sacrifices ordinaires, comportaient l'immolation de 199 taureaux, béliers, boucs ou agneaux. Le premier et le huitième jour étaient des jours de sainte convocation avec repos sabbatique.

Aux anciennes fêtes, P en a ajouté deux autres : la fête du Premier tisri (sept. -oct.) et le grand Jour des Expiations (10 tisri).

Fête du Premier tisri (septième mois). Nous avons dit que, dans les temps anciens, la fête des récoltes (Tabernacles) marquait sans doute le commencement de l'année nouvelle (en automne). Quand, vers la fin de la période anté-exilique, le commencement de l'année fut transporté au printemps, suivant la coutume babylonienne, que donc le mois de nisan (ou abib, mois des épis) devint le premier des mois, (cf. [Ex 12:1](#)) et le premier nisan le premier jour de l'année, la fête des Tabernacles ne pouvait plus être la fête du Nouvel An. Mais l'ancienne manière de compter les années à partir de l'automne n'en demeura pas moins vivante dans le peuple. On laissa donc la fête des Tabernacles à sa date habituelle et on institua, à côté, une fête spéciale, le premier jour (nouvelle lune) du mois de tisri, ou plus exactement on donna à la nouvelle lune de ce mois-là une importance plus grande qu'aux autres fêtes de nouvelle lune qui continuaient à subsister. Tandis que pour celles-ci [No 28:11,15](#) se borne à prescrire des sacrifices spéciaux, qui étaient l'affaire des prêtres plutôt que du peuple, le premier jour du septième mois, introduit par le son des trompettes, devint un jour de sainte convocation avec repos sabbatique ([Le 23:23-25](#), [No 29:1-6](#)). C'était une manière de marquer le commencement de la seconde partie de l'année, autrefois la première, et de rappeler sur le terrain religieux, indépendamment des réjouissances populaires de l'ancien Nouvel An, l'antique coutume de placer en automne le début d'une année nouvelle. On sait que l'antique coutume a fini par reprendre le dessus et qu'elle a persisté jusqu'à aujourd'hui chez les Juifs, qui appellent le premier tisri le *rosch hasch-schana* =le premier jour de l'année.

Le grand Jour des Expiations (yôm hakkip-pouritn). Quoiqu'il y ait lieu d'admettre qu'un jour d'expiation, tout

au moins des cérémonies d'expiation aient existé en Israël, à l'occasion du renouvellement de l'année en automne, dès les temps anciens, le grand jour des expiations n'est mentionné nulle part avant la législation sacerdotale, et encore est-il probablement une des parties les plus récentes de cette législation.

Il est mentionné, mais sans son rituel spécial, dans [Le 23:22-32](#) et [No 29:7-9](#), où ne se trouvent que des prescriptions analogues à celles des autres jours de fête : sacrifices, sainte convocation, repos sabbatique. Les prescriptions caractéristiques ne se trouvent que dans [Le 16](#) (chapitre qui offre quelques difficultés aux interprètes). Le rituel est extrêmement curieux. Le grand-prêtre (souverain sacrificateur) opère seul, revêtu non pas de son costume spécial, mais uniquement de fin lin. Cinq animaux figurent dans les sacrifices : un taureau, deux boucs et deux béliers. Le sort est jeté sur les deux boucs et l'un est désigné pour l'Éternel, l'autre pour Azazel (voir ce mot), démon du désert qui représente la puissance malfaisante. Le grand-prêtre égorge tout d'abord le taureau en expiation pour lui et pour sa maison, mais il n'en porte pas le sang sur l'autel ordinaire ; il le porte, en ayant soin de se munir d'un brasier dont la fumée doit le couvrir devant l'Éternel, dans le lieu très-saint, et il en fait du doigt l'aspersion sur le propitiatoire (couvercle de l'arche) et sept fois devant le propitiatoire. Il prend ensuite le bouc destiné à l'Éternel, l'égorge, en porte de même le sang dans le lieu très-saint, où il fait l'aspersion sur et devant le propitiatoire. C'est ainsi, dit le texte (verset 16), qu'il fera l'expiation pour le sanctuaire, à cause des impuretés des enfants d'Israël et de toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché. Il doit en faire de même pour le lieu saint et pour l'autel des holocaustes (verset 18 ; non pas autel des parfums). Après cela, il doit prendre le second bouc vivant, poser les mains dessus, confesser sur lui toutes les iniquités d'Israël, les mettre sur la tête du bouc, puis le chasser dans le désert à l'aide d'un homme qui aura cette charge. Le bouc devait emporter dans le désert (le domaine du péché et de l'impureté) les iniquités d'Israël et les faire retomber, avec le châtement qu'elles avaient mérité, sur Azazel. Il y a là une curieuse cérémonie encore non expliquée ; elle a sans doute des origines lointaines, mais nous ne les connaissons pas, car Azazel n'est pas nommé ailleurs dans tout l'A.T. ; il figure dans les écrits juifs postérieurs comme chef de la puissance du mal (autre nom de Satan). --Le bouc était, même dans les temps postérieurs, vraiment chassé dans le désert ; on mettait sur les murs du temple et sur la route du désert des sentinelles qui devaient annoncer quand l'homme chargé de le conduire avait atteint les limites du pays.

Quand avaient été accomplies toutes ces premières cérémonies, qui étaient les principales, le grand-prêtre quittait ses habits de lin, se lavait le corps, revêtait son costume sacerdotal et offrait les deux béliers en holocaustes ordinaires pour lui et pour le peuple : c'étaient les premiers sacrifices de la communauté purifiée.

Le grand Jour des Expiations était à la fois une purification du sanctuaire, souillé par les péchés du peuple et des prêtres, et une expiation des péchés du peuple, qui devait parfaire toutes les autres expiations des particuliers, des prêtres et de la communauté elle-même. Le sacrifice journalier (*thaniid*) et les sacrifices des grandes fêtes faisaient expiation, mais il pouvait rester des péchés non expiés et, à la longue, le sanctuaire lui-même prenait quelque chose de la souillure ambiante. Le grand Jour des Expiations devait tout remettre au net, rendre au sanctuaire sa pureté naturelle, éloigner tout ce qui séparait encore le peuple de son Dieu. Il concentrait en une cérémonie uniquement destinée à l'expiation ce que l'on attendait de tous les sacrifices : il était l'expiation par excellence. Il avait sa place marquée au renouvellement de l'année ; il est devenu rapidement le jour le plus saint du calendrier israélite, sans être cependant, au point de vue de la participation, la plus fréquentée et la plus importante des fêtes. Toute la cérémonie est un témoignage du sentiment profond que l'Israélite avait de son péché et du besoin d'expiation. C'est un des points qui montrent le mieux que l'Évangile ne pouvait naître que sur le terrain de l'A.T.

IV Fêtes postérieures.

Après la clôture de la législation, sur le terrain du judaïsme proprement dit, de nouvelles fêtes ont été instituées. Nous les énumérons brièvement.

1.

Fête de la Dédicace. Cette fête n'a aucun rapport avec la dédicace du premier temple au temps de Salomon (1Ro 8), ni avec celle du deuxième temple au temps de Zorobabel ([Esd 6:15-18](#)). Elle a été instituée par Judas Macchabée et ses frères, à l'occasion de la purification du temple [le 25](#) kislew (nov. -déc.) de l'année 165 avant J. - C, après les trois ans pendant lesquels il avait été occupé par les Syriens (Antiochus IV Épiphane) et consacré à Jupiter Olympien. On illuminait les maisons pendant huit jours, à partir du 25 kislew, à Jérusalem et dans toutes les localités. C'est pourquoi l'historien Josèphe a appelé cette fête *phôta* = la fête des lumières (Ant., XII, 7:7). Voir 1Ma 4 et 2Ma 10.

2.

Jour de Nicanor.

Célébré [le 13](#) adar (févr. -mars), en souvenir de la victoire de Judas Macchabée sur le général syrien Nicanor [le 13](#) adar 161 av. J. - C (1Ma 7:49, 2Ma 15:36 et suivants). Mais la fête ne subsista pas longtemps ; elle se confondit avec la fête de Purim, qui la suivait immédiatement.

3.

Fête de Purim.

Elle a été instituée, d'après le livre d'Esther (voir ce mot), en souvenir de la grande délivrance accordée aux Juifs de l'empire perse, sous le règne d'Assuérus (Xerxès) ; cf. [Est 9:20-26](#). Le nom de *purim* vient, d'après v. 24, d'un mot perse, *pur*, signifiant sort, parce que le méchant Haman avait jeté les sorts quand il projetait de faire mourir les Juifs. Mais ce mot *pur* n'existe pas dans la langue perse ; il s'agirait plutôt de l'assyrien *puru* ou *buru* (=pierre). La fête était célébrée [le 14 et le 15](#) adar. Elle était précédée d'un jour de jeûne qui, à l'époque chrétienne, fut fixé au 13 adar (ancien jour de Nicanor). C'était essentiellement une fête de famille, accompagnée de grandes réjouissances et d'échanges de cadeaux. Mais elle avait passé également dans la synagogue, où on lisait alors le livre d'Esther, au milieu des applaudissements de l'assemblée. Il y a de sérieuses raisons de penser que le livre d'Esther a été écrit non pas avant l'introduction de la fête dans les milieux juifs de l'empire perse, mais une fois que la fête était bien établie, et qu'il est un essai d'explication bien plus qu'un écrit absolument historique. Aussi a-t-on cherché la véritable origine de cette fête dans le Nouvel An persan ou le Nouvel An babylonien, que les Juifs auraient célébré avec la population au milieu de laquelle ils vivaient et qu'ils auraient ensuite transformé en une fête à eux, en lui donnant, à la suite de circonstances que nous ne connaissons pas, une signification nationale. C'est possible mais non certain. Elle est mentionnée pour la première fois en Palestine dans 2Ma 15:36, mais elle est devenue rapidement très populaire.

V Au temps de Jésus et des apôtres.

Ni la fête du Premier tisri, ni le jour de Nicanor, ni la fête de Purim ne sont nommés dans le N.T. ; cependant il est très probable que la fête mentionnée [Jn 5:1](#) était une fête de Purim, quoique l'obligation de monter à Jérusalem n'existât pas pour ces jours-là et que rien, dans l'ensemble du chapitre, ne fasse penser aux réjouissances qui les accompagnaient (voir Chronol. du N.T., I, 3). Il est fait allusion au grand Jour des Expiations dans [Heb 9:7,25](#) ; la fête de la Dédicace est mentionnée [Jn 10:22](#), celle des Tabernacles [Jn 7 2](#), celle de Pentecôte à plusieurs reprises ([Ac 2](#), [1Co 16:8](#), [Ac 20:16](#)), et la fête de Pâque plus souvent encore, puisque ce fut à cette époque de Pâque que mourut Jésus. Nous attirons l'attention sur trois points :

1.

La fête de Pentecôte, qui ne jouait qu'un rôle secondaire, a acquis une plus grande importance qu'autrefois. Preuve en soient les nombreux pèlerins dont parle [Ac 2](#) et le fait que Paul tenait beaucoup, dans son dernier voyage à Jérusalem, à arriver pour Pentecôte dans la ville sainte ([Ac 20:16](#)). C'est ce que l'historien Josèphe relève aussi à plusieurs reprises (*Ant.*, XIV, 13:4, XVII, 10:2 ; *G. J.*, II, 3:1). Cette plus grande importance lui venait sans doute du fait qu'on avait, nous ne savons exactement quand, ajouté à sa première signification celle de mémorial du don de la loi sur le Sinaï. La loi n'ordonnait qu'un jour de fête ; un deuxième a été introduit dans le calendrier, on ne sait pas non plus à quelle époque ; les Juifs en célèbrent actuellement deux.

2.

La fête de Pâque (comprenant à la fois la Pâque proprement dite et Matsoth) était devenue déjà avant l'ère chrétienne la principale des fêtes juives, celle qui attirait à Jérusalem le plus grand nombre de pèlerins. L'historien Josèphe estime à plus de deux millions le nombre d'hommes qui pouvaient être, à cette occasion, réunis dans la ville sainte (*G. J.*, VI, 9:3). La délivrance de la servitude d'Égypte, dont elle rappelait le souvenir, était la plus grande oeuvre de Dieu à l'égard de son peuple, et elle avait pris dans la conscience d'Israël la place qu'a pour nous le salut en Jésus-Christ. C'est donc à Pâque avant tout que le peuple juif devait célébrer la grandeur et la miséricorde de son Dieu.

Une coutume spéciale peut être rattachée à l'idée de délivrance qui dominait les esprits : celle de libérer pendant la durée de la fête un prisonnier menacé de mort. Elle n'est mentionnée que dans le N.T. ([Mr 15:6](#) et suivants, [Mt 27:15](#) s, [Lu 23:17](#) s, [Jn 18:39](#)).

La Pâque proprement dite continuait, quoique célébrée à Jérusalem, à être une fête de famille. L'agneau était immolé dans le temple, mais le repas réunissait à part, dans le local qu'on avait pu trouver, les membres ou les amis d'une même famille. Le rituel du repas pascal au temps de Jésus, qui nous intéresse spécialement puisque c'est dans un semblable repas que le Seigneur institua la sainte Cène, était le suivant : quand tout le monde était assis, le père de famille prenait une première fois la coupe, la bénissait et la passait aux assistants ; c'est la coupe dont parle [Lu 22:10-17](#). Puis chacun mangeait un peu d'herbes amères, et le père lisait la liturgie de fête, passages de la loi et prières, et répondait aux questions de son fils qui lui demandait l'origine et le but de la cérémonie. On passait la deuxième coupe et on chantait les [Ps 113 et Ps 114](#) (première partie du grand Hallel : [Ps 113 Ps 114 Ps 115 Ps 116 Ps 117 Ps 118](#)). Puis venait, après une courte prière, le repas proprement dit composé du pain sans levain, rompu préalablement par le père de famille, de la chair rôtie de l'agneau et d'herbes amères. Le repas terminé, (cf. [1Co 11:25](#) : « après avoir soupé ») le père remplissait la coupe une troisième fois, la bénissait et la passait aux assistants, après en avoir naturellement bu lui-même comme les premières fois. C'est cette troisième coupe qui était spécialement appelée coupe de bénédiction. (cf. [1Co 10:16](#)) On chantait ensuite la fin du grand Hallel ([Ps 115 Ps 116 Ps 117 Ps 118](#), [Mt 26:30](#) et parallèle) ; on buvait une quatrième coupe, puis même, si on voulait, une cinquième, accompagnée du chant des [Ps 120 à Ps 137](#), et la fête se terminait assez avant dans la nuit. Les quatre premières coupes étaient obligatoires ; même les plus pauvres devaient se les procurer, fût-ce aux frais de la communauté.

3.

Nous connaissons, par le traité Soukka du Talmud, différentes cérémonies qui accompagnaient la célébration de **la fête des Tabernacles** au temps de Jésus et qui ne figurent pas dans l'A.T.

Disons tout d'abord que les participants devaient porter dans la main droite une palme dont les feuilles n'étaient pas encore étendues, entourée d'une branche de myrte et d'une branche de saule (*loulab*), et dans la main gauche un citron (*ethrog*), toutes les fois qu'ils montaient au temple en procession solennelle. Pendant les six premiers jours de la fête, il y avait une procession solennelle autour de l'autel des holocaustes, les prêtres marchant en tête de la foule qui agitait les palmes et criait hosanna ; le septième jour, la procession se faisait sept fois. Pendant les sept premiers jours de la fête, mais non pas le huitième comme on l'a cru à tort sur le dire d'un seul rabbi en contradiction avec les autres, un prêtre allait chercher de l'eau à l'étang de Siloé dans une cruche d'or contenant trois logs (=1 litre 1/2) et l'apportait, en passant par la porte des Eaux, dans le parvis du temple, où il était reçu au son des trompettes ; un autre prêtre prenait l'eau, en prononçant [Esa 12:3](#), la mêlait avec du vin employé pour les libations et la versait dans deux trous pratiqués à droite et à gauche de l'autel : le tout au milieu du son des trompettes et d'autres instruments, avec psaumes chantés par les lévites.

C'est à cette cérémonie spéciale que Jésus se réfère sans doute ([Jn 7:37-39](#)), quand il s'écrie : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive. » Mais il ne faut pas conclure de la date indiquée : le dernier et grand jour de la fête, que ce fût [le 8](#) e jour de la fête. Plus grand que [le 8](#) e était [le 7](#) e, celui où l'on faisait 7 fois le tour de l'autel. [Le 8](#) e jour était un jour de sainte convocation avec repos sabbatique. C'était comme un appendice à la fête proprement dite.

Le premier jour était aussi un grand jour. Le soir, la foule se réunissait dans le parvis des femmes brillamment éclairé par des candélabres à quatre branches, et là, au milieu de la musique, du chant des psaumes, du son des trompettes, les hommes les plus considérés et les prêtres dansaient en tenant un flambeau à la main, pendant que le peuple regardait et poussait des clameurs de joie. C'était une nuit fort gaie, qui ne se terminait qu'au chant du coq. Serait-ce à l'illumination de la nuit du 15-16 tisri que Jésus se réfère ([Jn 8:12](#)), quand il dit : « Je suis la lumière du monde » ? C'est possible, mais il faut se rappeler que l'illumination n'avait lieu que le premier jour de la fête. Elle n'était pas répétée les jours suivants.

La présentation des sacrifices ordinaires était aussi accompagnée du son des trompettes, du jeu des instruments et de chants des lévites, spécialement du chant du grand Hallel, ([Ps 113 Ps 114 Ps 115 Ps 116 Ps 117 Ps 118](#)) auquel la foule se mêlait par des répons et des hosannas, avec agitation répétée des palmes.

On le voit, la fête des Tabernacles avait, au temps de Jésus, subi diverses modifications, mais elle n'était pas devenue une fête triste. On ne célébrait plus, avant tout, les dons de Dieu dans la nature, mais l'ensemble des grâces, matérielles et spirituelles, que l'Éternel avait accordées à son peuple et continuait de lui accorder. L. A.

[Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

1 Partages

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2020 - www.topchretien.com